



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Institut d'Histoire du droit

IHD

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Panthéon-Assas

Centre National de la Recherche Scientifique



Décembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes

Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES. NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport et ses équipes internes ont obtenu les notes suivantes.

• Notation de l'unité : Institut d'histoire du droit

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A	A	A+	A

• Notation de l'équipe : Centre de documentation des droits de l'Antiquité (CDDA)

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	B	A	A+	A

• Notation de l'équipe : Centre d'étude d'histoire juridique

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A	B	A	A+	A

• Notation de l'équipe : Centre d'histoire des institutions

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A	A	A+	A+



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Institut d'Histoire du droit

Acronyme de l'unité : IHD

Label demandé : UMR

N° actuel : 7184

Nom du directeur
(2012-2013) : M. Guillaume LEYTE

Nom du porteur de projet
(2014-2018) : M. Olivier DESCAMPS

Membres du comité d'experts

Président : M. Bernard DURAND, Université Montpellier 1, Montpellier

Experts :
M^{me} Marie CORNU, CNRS, Ivry (représentant du CoNRS)
M. Eric GASPARINI, Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence
M. Yves MAUSEN, Université Montpellier 1(représentant du CNU)
M. Alexandre VIALA, Université Montpellier 1

Délégué scientifique représentant de l'AERES

M^{me} Wanda MASTOR

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Florent CHAMPY, DSA CNRS (sections 36 et 40)
M. Guillaume LEYTE, Président de l'Université Paris 2



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Né du regroupement, en 2001, du Centre de documentation des droits de l'Antiquité (CDDA), du Centre d'étude d'histoire juridique (CEHJ) et du Centre d'histoire du droit et des institutions (CHDI), l'Institut d'Histoire du Droit (IHD) est une unité de recherche (UMR 7184) rattachée à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, au Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) et elle a un partenariat avec les Archives nationales. La bibliothèque se situe rue Valette, à proximité du Panthéon.

Équipe de Direction

M. Olivier DESCAMPS, directeur ; M. Philippe COCATRE-ZILGIEN et M. Frank ROUMY, directeurs adjoints.



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	22	22	19
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	3	2	2
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	8	8	3
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	9	8	6
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	42	40	30

Taux de producteurs	86 %
---------------------	-------------

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	33	
Thèses soutenues	25	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	22	22



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique est de grande qualité et le regroupement des trois équipes permet de conduire de front bases de données, accès aux archives nationales, colloques et formations et dans le même temps, de conduire des actions de recherches en commun portées par l'une des composantes, rejointe à cette occasion par des membres d'une autre composante.

Les projets de recherche sont de grande ambition en particulier sur le thème de l'histoire du droit européen et de la tradition juridique européenne, thème initié lors du précédent contrat et poursuivi et approfondi dans le projet de l'unité.

Les publications ont un large spectre mais elles attestent aussi de la réalisation de programmes dont l'intérêt pour les historiens du droit est manifeste : mémoire judiciaire, diffusion du droit romain, codification. En outre, cette association joue un rôle utile dans des actions incontournables qui visent à mettre en évidence l'œuvre scientifique de professeurs de renom (mélanges ou colloque sur un auteur éminent). Enfin, la lourde charge de la revue d'histoire du droit et le soin à développer les bibliothèques de spécialité, mobilisent amplement l'activité de tous les membres.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Les actions à contenu technique (mise en fiches, informatique, élaboration de revue) rendent indispensables que puissent suivre les compétences, par la formation ou les recrutements utiles. C'est en particulier le cas pour cet Institut qui, par chacune de ses composantes, affiche des priorités dans les bases de données ou la publication de la seule revue rivalisant dans son domaine avec les revues éditées par l'étranger. Faute d'une mise à jour rapide, le retard sera vite visible tant dans le suivi de la tradition que dans la réalisation des ambitions. L'affectation de personnel, demandée par l'IHD, est particulièrement recommandée en l'espèce. Tout doit être mis en œuvre pour que la constitution des bases de données et la publication de la Revue d'histoire du droit puissent continuer à l'avenir.

Recommandations

Si le projet présenté est d'un intérêt incontestable, peut-être serait-il souhaitable de faire apparaître plus lisiblement le rôle de chaque équipe et l'articulation envisagée entre les composantes de l'unité. Au sein même des grands axes retenus pour le prochain contrat et dont l'intérêt n'est pas en cause, identifier des projets davantage ciblés, réalisable sur cinq ans, qui rompent avec une présentation marquée par une généralisation excessive. Il conviendrait également, en accord avec les tutelles (université et CNRS), de ne pas perdre de vue l'importance de la politique de recrutement.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production et la qualité scientifiques sont de grande qualité, au travers notamment de l'incontournable revue d'histoire du droit et la grande notoriété des membres de cette UMR. La poursuite notamment de projets de très longue haleine mérite d'être signalée, y compris l'ambition de répondre à l'ensemble des branches du droit. C'est cette continuité aussi qui fait la force de l'IHD et ce à un niveau européen. Cette ambition a un coût : elle rend nécessaire de resserrer, parmi tous les champs annoncés, des projets réalisables en quelques années.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Grâce à l'activité et à la renommée méritée de nombre de ses membres, l'IHD se situe au premier rang parmi les instituts d'histoire du droit européens. Cette UMR a toujours bénéficié d'un grand rayonnement national et au-delà. On ne compte plus le nombre de manuels et d'articles de référence signés par ses membres. On peut faire confiance au dynamisme de ces mêmes membres pour développer toujours plus le rayonnement international de l'histoire du droit française.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Deux équipes (CEHJ et CHDI) essaient, avec un succès certain, de surmonter la difficulté pour les historiens du droit d'interagir pleinement avec leur environnement social, économique et culturel. Pour autant, ces efforts ne suffisent pas pour faire oublier que ce critère ne peut concerner que de très loin la discipline en question. Il faut admettre ici que l'érudition prise en charge garantit la présence de la France dans des recherches identiques conduites à l'étranger et en assure le succès. En outre, les collaborations avec les Archives nationales, l'Ecole nationale des chartes, la Bibliothèque nationale, l'organisation d'une exposition ou la diffusion publique de quelques recherches témoignent suffisamment de son non-isolement. En outre, un grand nombre de travaux de l'IHD portent sur des thématiques suscitées par l'actualité contemporaine et ouvrent à un dialogue avec des spécialistes de droit contemporain.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Il ressort de l'audition que la « gouvernance » de l'IHD a pris acte de l'autonomie de ses membres et aussi de leur capacité individuelle à mener à bien des recherches sans le secours de réunions surnuméraires. La vie de l'entité de recherche en tant que telle apparaît dès lors organisée de façon consensuelle, sans que l'ensemble de ses membres participe nécessairement à son orientation.



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'IHD, et les trois équipes qui le composent, est rattaché à l'école doctorale d'histoire du droit, de philosophie du droit et de sociologie juridique (ED 8) de l'Université Paris 2. L'institut offre des conditions de travail exemplaires à l'ensemble de ses étudiants en thèse et la participation des doctorants aux axes thématiques est assurée. De même, l'accueil chaque année d'une trentaine d'étudiants en M2 et de 55 doctorants depuis 2007 témoignent du succès des formations proposées.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet est cohérent et pérennise les axes forts de l'institut sans parvenir à faire oublier que les projets des différentes équipes font preuve d'un individualisme certain. La problématique commune cache mal l'identification des axes aux différentes équipes et son insuffisance à rendre compte du foisonnement des intérêts scientifiques en présence. Mais il faut résister à la tentation de suggérer que les trois équipes fusionnent absolument. L'individualité des travaux consacrés aux archives du Parlement d'un côté, celle des problématiques liées aux droits antiques de l'autre côté justifient le maintien de l'organisation interne de l'IHD. Il est important pour les romanistes et les autres « antiquisants » d'être identifiables à l'étranger par le nom de leur « laboratoire » pour ce qu'ils sont, dans la mesure où nombre de pays européens reconnaissent une identité forte aux études en droit romain notamment. De même, au niveau national, la collaboration avec les Archives nationales autour des sources du Parlement de Paris mérite d'être signalée par le maintien d'une équipe de recherche séparée autant que possible. En revanche, pourrait le cas échéant être identifié, parmi tous les champs évoqués, un seul gros projet démontrant la mobilisation de tous sur cinq ans, sans que ce projet détourne les équipes et les individualités de leurs programmes propres.

4 • Analyse équipe par équipe

Équipe 1 :

Centre de Documentation des droits de l'Antiquité

Nom du responsable : M. Philippe COCATRE-ZILGIEN

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	7	8	5
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	2	2	2
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	3	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	2	2
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	15	15	9

Taux de producteurs	50 %
---------------------	-------------

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	6	
Thèses soutenues	2	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	10



• Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

La compétence des membres de cette équipe est affirmée et les actions conduites sont d'une grande cohérence, marquées par l'originalité d'une base de données devenue incontournable. Les publications de certains enseignants-chercheurs sont par leur nombre et leur qualité de valeur incontestable. En attestent les collaborations menées avec des centres étrangers ou français de renommée assurée, l'organisation de manifestations internationales et le rayonnement international (un professeur invité à l'Université de Palerme).

Points à améliorer et risques liés au contexte

La gestion de cette base absorbe la majorité du temps de travail de cette composante et rend sensible le défi de collaborateurs formés aux techniques modernes et à la diversité des langues. Le bénévolat ne suffit plus à faire face à ces exigences nouvelles.

Recommandations

Il faudrait entamer une négociation Université-CNRS pour adapter les outils techniques et les compétences informatiques aux exigences du projet.



• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Il s'agit d'une équipe reconnue tant au plan national qu'international. Le CDDA est manifestement porté par quelques membres dont les publications sont remarquables, par une base de données qui fait autorité (La base de données continue depuis plus de quarante ans, et la participation au projet DOC est de première importance dans le domaine de la recherche en histoire des droits antiques) et par l'édition de la seule revue d'histoire du droit française d'importance, qui est en même temps l'une des plus anciennes revues de sciences sociales.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le CDDA, d'excellente réputation, participe à des manifestations et à des projets internationaux d'envergure, notamment le Séminaire de droit privé romain (Paris-Fribourg-Liège). Il attire des chercheurs de tous pays pour donner des conférences, notamment dans le cadre de l'Institut de droit romain de Paris. Il publie la seule revue d'histoire du droit française. Ces membres sont impliqués dans des instances nationales, notamment CNU et dans des sociétés savantes prestigieuses (présidence de la Société d'histoire du droit).

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Certains membres s'intéressent aux problématiques de convergence des droits européens à partir de leurs racines romaines communes. Outre les débouchés académiques des doctorants, l'équipe se soucie par la traduction de textes anciens en français d'adapter son investissement au changement culturel.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

L'équipe jouit d'une forte identité qui peut s'observer tant au niveau de la qualité de ses recherches que celui de leur approche collective. L'audition a permis d'observer une entente manifeste entre les membres, qui se rassemblent autour de l'étude d'une période et d'objets clairement identifiés.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'encadrement des étudiants en thèse, associés aux axes thématiques de l'équipe, est exemplaire. Les conditions de travail sont remarquables, les nouveaux locaux du Collège Sainte-Barbe offrant une infrastructure d'un grand confort. Les sollicitations pour participer à des rencontres internationales entre jeunes historiens du droit ou à des colloques sont nombreuses. Les enseignants de cette équipe interviennent en M2, et assurent l'encadrement de doctorants. On notera la collaboration en histoire et philosophie du droit pénal de l'équipe avec l'Institut de criminologie, collaboration conduite par un directeur de recherches CNRS qui prend la forme d'un séminaire international mensuel et la publication chaque année d'un volume de la revue de Philosophie pénale et de criminologie, consacré à ces aspects historiques et philosophiques. C'est un membre de l'équipe qui dirige l'Ecole doctorale « Histoire du droit, philosophie du droit, sociologie du droit » de l'Université Paris 2.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet est cohérent qui maintient la qualité scientifique d'une école reconnue dans le domaine des droits antiques même s'il consiste pour une bonne partie à continuer les actions entreprises, continuité importante mais qui pourrait sans doute s'enrichir d'initiatives nouvelles. En fait partie, l'inscription des travaux dans une perspective européenne et dans une problématique d'émergence d'un droit commun européen est la preuve d'une bonne appréhension des enjeux scientifiques au-delà de la simple érudition.



Équipe 2 :

Centre d'étude d'histoire juridique

Nom du responsable : M. Olivier DESCAMPS

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de producteurs du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	6	7	6
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	2	1	1
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	4	4	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	3	3
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	15	15	10

Taux de producteurs	91 %
---------------------	-------------

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	12	
Thèses soutenues	2	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11



• Appréciation sur l'équipe

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner le développement de la recherche collective en raison d'une forte osmose entre professeurs, chercheurs et doctorants, conformément à la mission de l'équipe qui perpétue, par une collaboration avec les Archives nationales, les travaux sur le Parlement de Paris ; les publications de grande qualité, de sources originales et confection de bases de données viennent, en outre, appuyer des formations de master (archivistique et paléographie) ou des séminaires ; un projet ciblé portant sur deux bases de données construites sur les archives criminelles et destinées à aider les chercheurs en droit pénal et sociologie criminelle.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Sans doute, à l'image de ce qu'ont déjà fait certains chercheurs de cette équipe, offrir à la connaissance scientifique des synthèses de fond appuyées sur les sources exploitées, faute de quoi, bien que très utile, la ressource de données se réduira à une accumulation destinée aux générations futures et la cohérence avec les autres équipes en souffrira-t-elle. Le point principal à améliorer est donc une meilleure utilisation des ressources.

Recommandations

Il conviendrait de solliciter les tutelles en vue du recrutement de chercheur ou technicien juriste assurant une sélection avertie de données exploitables, en même temps que mettre en place une formation adaptée aux sources et à leur mise sur ordinateurs.



• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'activité scientifique de cette équipe correspond pleinement à l'objectif historique du CEHJ et ses travaux (ceux de M. Jean HILAIRE et de M. Louis de CARBONNIERES sur le Parlement de Paris) sont incontournables pour qui veut connaître le fonctionnement de cette juridiction. Mais d'autres travaux, pour être plus autonomes, n'en sont pas moins importants on ne peut identifier par les personnes, il faut le faire par les thématiques), outre ceux individuels, en nombre et en qualité, élargissent heureusement les champs explorés, fort bien mis en valeur également, par certaines éditions de sources (ainsi du recueil de M. Pierre PITHOU ou du journal d'un greffier). Les agents du CNRS se consacrent plus particulièrement à la constitution de bases de données. L'arrivée projetée de deux nouveaux chercheurs devrait permettre de rendre plus homogène la production scientifique et également de développer les recherches concernant la période de l'humanisme juridique.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Bien que le CEHJ se consacre avant tout à la collaboration avec les Archives nationales (et par là même s'assure un rayonnement national et international), certains de ses membres dépassent avec bonheur ce cadre étroit. L'implication de certains membres dans des responsabilités administratives (présidence de l'Université Paris 2) et scientifiques (professeurs invités à l'Université de Vienne) est aussi un outil de rayonnement. En outre les croisements avec les activités des autres équipes ou la participation à l'organisation de colloques (histoire de la mémoire judiciaire, les ecclésiastiques dans l'Europe catholique...), d'expositions ou d'interventions à la radio sont l'occasion d'une visibilité utile.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CEHJ collabore avec les Archives nationales pour la mise en valeur du patrimoine historique français. Ses membres participent régulièrement à des documentaires ou à des émissions de radio. Ils collaborent à l'organisation d'expositions et participent à des actions entreprises par les autres équipes.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Le CEHJ, notamment pour des raisons liées à l'historique de la création de l'UMR, présente une identité forte qui n'a cependant pas conduit à un « repli sur soi ». Sa réputation s'est construite autour de publications individuelles remarquables, mais également collectives. Tout en étant rattachée à une unité, cette équipe a une vie propre qui se manifeste positivement autour d'une réelle émulation collective.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'encadrement des étudiants en thèse est exemplaire (financement des déplacements, séminaires de thèse, participation aux travaux collectifs). Les conditions de travail sont remarquables, les bureaux situés au sein des Archives nationales garantissant un accès privilégié aux documents. La participation des doctorants aux axes thématiques est renforcée par la proximité et l'implication bienvenue du personnel ITA CNRS.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Les projets, soutenus par les archives nationales en moyens et hébergement, portant sur la mise en valeur du fonds judiciaire des Archives nationales ne peuvent être que cohérents. La poursuite de ce programme reste donc un atout important. Pour autant, et sauf les initiatives fortes et remarquables de quelques membres, ils ne s'inscrivent que très indirectement dans les axes définis par l'IHD et manquent d'envergure (constitution de nouvelles bases de données, participation à un colloque, organisation d'une journée d'études). Sans doute, l'équipe serait-elle bien avisée de conduire une réflexion sur les initiatives de recherches prises par certains chercheurs et d'en incliner les orientations vers une plus grande pertinence.



Équipe 3 :

Centre d'histoire du droit et des institutions

Nom du responsable : M. Franck ROUMY

Effectifs

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	6	7	7
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		1	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	2	1
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	8	10	8

Taux de producteurs	88 %
---------------------	-------------

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	38	
Thèses soutenues	20	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	6



• Appréciation sur l'équipe

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner l'excellente réputation de ce centre, des publications de qualité de même qu'un large spectre de recherches.

Points à améliorer et risques liés au contexte

La synergie entre les équipes et l'Institut pourrait être améliorée, sous peine de fragilité du Centre qui demeure une petite équipe en terme d'effectifs.

Recommandations

Entamer une réflexion sur le rôle précis de cette équipe au sein de l'IHD.



• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Les chercheurs de ce centre, membres reconnus dans la communauté des historiens du droit, sont les auteurs de nombreuses publications de qualité. Des projets internationaux d'envergure ont été dirigés, comme, par exemple, celui consacré à l'influence du droit canonique sur la culture juridique européenne.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'équipe compte des enseignants-chercheurs reconnus dans les disciplines tant au plan national qu'international. Le CHDI entretient notamment des relations suivies avec le Stephan-Kuttner-Institute (Munich-Yale), avec le Leopold-Wenger-Institut für Rechtsgeschichte (Munich) et avec l'Institut für Deutsche und Rheinische Rechtsgeschichte (Bonn). Ses membres ont participé et participent à divers comités d'évaluation et d'expertise, tant nationaux qu'internationaux.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CHDI collabore avec la Bibliothèque nationale à la constitution d'une base de données consacrée aux variantes des manuscrits du *Décret* de Gratien. Il participe également aux projets de numérisation en sciences juridiques pilotés par la BNF et la Bibliothèque Cujas.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Il n'est pas évident pour une équipe de petite taille de prétendre à être dotée de règles de gouvernance précises et détaillées. La faiblesse de l'effectif n'entrave cependant pas les habitudes de travail collectif évidentes des membres du CHDI. Les nouveaux locaux facilitent les échanges entre les membres de ladite équipe, qui font de surcroît participer les doctorants aux projets scientifiques.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'encadrement des étudiants en thèse est exemplaire. Les conditions de travail sont remarquables, les nouveaux locaux du Collège Sainte-Barbe offrant une infrastructure d'un grand confort. Les sollicitations pour participer à des rencontres internationales entre jeunes historiens du droit ou à des colloques sont nombreuses.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Tout comme les projets du CDDA et du CEHJ, ceux du CHDI tiennent compte du caractère forcément individuel de la recherche scientifique. Certains s'inscrivent par ailleurs dans la droite continuité des travaux achevés ou en cours. D'autres sont au contraire le témoin d'une capacité à assumer les risques d'une entreprise à l'envergure rare. Ainsi du projet international de constitution d'un répertoire des légistes civilistes médiévaux qui, s'il aboutit, sera un outil inestimable pour l'étude du droit savant.



5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Mardi 18 décembre 2012 à 8h30

Fin : Mardi 18 décembre 2012 à 12h00

Lieu(x) de la visite : Salle des Actes de l'université Paris 2

Institution : Université Paris 2

Adresse : 12 Place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05

Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange d'une heure avec les représentants des tutelles (le président de l'université Paris 2 et le représentant du CNRS). Il s'est ensuite entretenu avec les directeurs et les membres des équipes, venus en très grand nombre pendant une heure et demi. La visite s'est terminée par un échange avec le personnel ITA, IATOS (une heure et demi) puis avec des représentants de doctorants (une heure et demi).

6 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

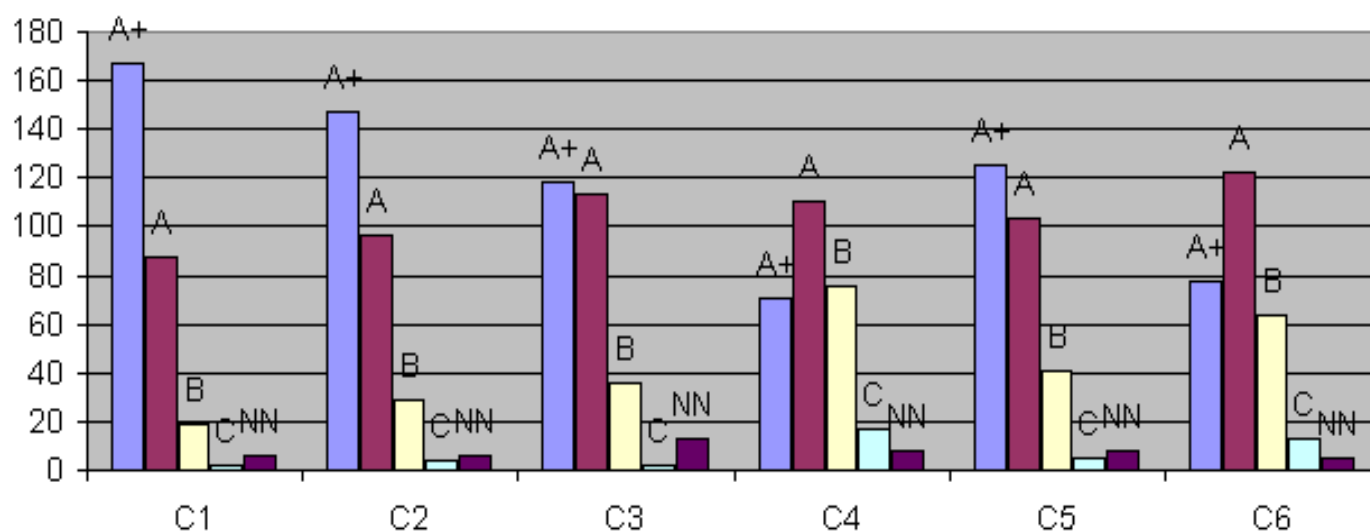
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





7 • Observations générales des tutelles



Institut d'Histoire du droit UMR 7184

Direction : Olivier Descamps

Directeurs adjoints : Franck Roumy, Philippe Côtatre-Zilgien

Observations sur le rapport de l'évaluation de l'AERES

Quant à l'appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans de l'Unité (p. 7), l'Institut d'Histoire du Droit réunit trois centres autour d'un projet commun : Droit romain et transmission de la romanité (II). Si ce projet fédère les trois équipes, chacune mènera également des projets propres découlant de leur vocation originelle. Cela ne signifie pas une contradiction avec le thème commun mais bien plutôt une articulation élargissant la nature et les modalités des recherches qui seront entreprises. Parmi les axes établis dans le projet pour 2014-2018, l'ensemble de l'unité préparera un travail commun relatif à l'édition critique de l'ouvrage de Jean Domat, *Les lois civiles dans leur ordre naturel*. L'ampleur de cette œuvre majeure, tant du point de vue de l'histoire du droit privé que dans son volume (près de 1000 pages), supposera un investissement des trois équipes (identification des sources, commentaires)

Quant à l'appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans du CEHJ (p. 13), les travaux des membres de cette équipe s'inscrivent directement dans le thème de l'unité et particulièrement dans l'axe 1, thème 2 : La procédure et les systèmes judiciaires. En effet, le travail d'histoire du droit comparé des procédures en Europe ne peut être réalisé que sur le fondement d'une analyse du système judiciaire de l'ancien droit français. Le CEHJ a une spécificité reposant sur l'étude d'un corpus immense mais clairement identifié : les archives judiciaires du Parlement de Paris. Les bases de données préparées par trois des membres du centre, qui supposent un travail de dépouillement fastidieux, offriront la possibilité de recherches selon des critères multiples (institutionnel, juridique, sociologique, comparatiste, entre autres). Le départ à la retraite de deux membres, s'ils ne sont pas remplacés, mettra en péril cette équipe qui a

soixante d'existence et des réalisations majeures en terme de valorisation de la recherche relative à l'histoire du droit et à de l'histoire de la justice. Enfin, la remarque sur l'orientation des travaux des chercheurs ne tient pas compte du fait que le projet visé était un projet ANR de dimension internationale qui a permis à des post-doctorants d'obtenir des contrats de recherche et qui a permis de montrer que la romanité dépasse les frontières des domaines qui lui sont traditionnellement assignés.

Quant aux points à améliorer et risques liés au contexte du CHDI (p. 15), la remarque sur « la synergie entre les équipes et l'Institut » s'adresse potentiellement à l'ensemble de l'unité et non à la composante. La synergie du CHDI lors du contrat (2008-2012) a été fructueuse puisque cette équipe a organisé cinq colloques internationaux qui ont associé des membres des autres centres de l'IHD. Le CHDI comprend un nombre sensiblement égal d'enseignants-chercheurs (8) par rapport au CEHJ (9) et le CDDA (10). Au demeurant, le CHDI vient d'accueillir un nouveau chercheur.

Quant aux recommandations faites au CHDI (p. 15), la réflexion sur la place du CHDI a d'ores et déjà été menée. Son objet est désormais de couvrir deux champs de recherche majeurs, non exploré par les autres composantes. D'une part, l'apport de la culture juridique romaine à la construction des institutions publiques ; d'autre part, le rôle du droit canonique médiéval comme vecteur de la romanité.

Olivier Descamps
Directeur de l'IHD



**UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
PARIS II**
DROIT - ECONOMIE - SCIENCES SOCIALES

Paris, le 18 avril 2013

Affaire suivie par
Mission recherche
Catherine Perrault
Tel : 01.44.41.56.00
catherine.perrault@u-paris2.fr

Objet: Transmission par le Président de l'université Panthéon-Assas des observations de M. Olivier DESCAMPS, Directeur de l'Institut d'histoire du droit (IHD) sur le rapport d'évaluation S2PUR140005832 du comité d'experts de l'AERES

Mesdames et Messieurs les experts du
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation de l'Institut d'histoire du droit (IHD) le 18 décembre 2012, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Je vous précise que des erreurs factuelles ont été relevées dans un document séparé (volet 1). Des observations de portée générale sur le rapport d'évaluation (volet 2) ont été développées dans le document établi par l'équipe de l'IHD ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.


Guillaume LEYTE
Président de l'université Panthéon-Assas